Journal Municipal

Municipalité de ST-JEAN-DE-DIEU

Volume 26, Numéro 4
Avril 2021

Sommaire

Mot du maire 1
Le conseil en bref… 2
Avis public! 3
Jardin communautaire… 3
Demande de permis!!! 3
AVIS! Collecte de gros rebuts 4
Programme incitatif à l'achat local! 4
Mise à jour – Mesures préventives - Covid-19 4
Programme de chaux – rendement agronomique 4
Comparatifs comptes de taxes 5
Nouveau rôle d'évaluation foncière 5
Transport collectif – Nouveaux trajets… 6
L'Éco-bulletin! 7
Chronique Chambre de commerce 8
Publicités 8

MOT DU MAIRE

Je suis l'un de ceux qui aiment bien le maire Régis Labeaume de Québec. Il a un franc-parler qui frappe.

Récemment, il a tenu certains propos qui me rejoignent :

« En politique, il faudrait que tu sois d'accord avec tout le monde, en t'excusant d'agir ».

« L'importance de voir loin et d'agir localement et efficacement pour la qualité de vie et le bonheur des citoyens : voilà le cadre d'actions que j'ai entamé… ».

À chaque fois que le conseil a pris une décision, on a encaissé des critiques et des railleries : ça pas de bons sens une caserne d'incendie aussi grosse et couteuse, ça pas de bon sens des spectacles musicaux aussi coûteux, ça pas de bon sens acheter les lots industriels, ça pas de bon sens fabriquer et installer une enseigne pour le parc industriel, ça pas de bon sens…

Je suis bien placé pour comprendre Régis Labeaume quand il dit qu'on devrait s'excuser d'agir.

Je me souviens de citoyens qui nous disaient : « ne faites pas la caserne d'incendie, refaites les rangs Bellevue et Société Est à la place ». On a été assez efficace pour mettre la main sur 5.5 millions de subventions pour faire les deux. Que demander de mieux !

L'importance d'agir pour la qualité de vie nous a toujours allumés. C'est pourquoi nous sommes en train de mettre à jour la Politique familiale pour connaître les besoins des citoyens. C'est pourquoi nous entendons planifier et réaliser dans les prochaines années une piste cyclable le long de la Rivière Boisbouscache destinée spécifiquement aux jeunes familles (un circuit préliminaire a été dessiné). C'est pourquoi nous entendons améliorer la sécurité des enfants en zone scolaire par une meilleure signalisation et des traverses plus sécuritaires. C'est pourquoi nous entendons nous préparer pour la reconnaissance d'un CPE sur notre territoire. Nous ne pouvons faire la sourde oreille quand 86 jeunes ont été inscrits via un sondage lancé pour connaître les besoins en services de garde.

Déjà, nous avons ciblé un bâtiment que la municipalité pourrait adapter pour ces besoins et qui sera soumis à un examen minutieux par nos professionnels.

Il faut être créatif et il nous faut nous démarquer si on veut que la municipalité se développe. Vous pouvez compter sur moi et mon conseil pour la poursuite de cet objectif. Parce qu'arrêter d'être proactif, c'est mourir à petits feux...

Alain Bélanger
Maire

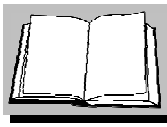

LE CONSEIL EN BREF...

À la séance extraordinaire du 25 mars dernier, une résolution a été adoptée pour autoriser l'achat d'une souffleuse à neige SICAR 1995 reconditionnée au prix de 22 000 $. Cette souffleuse vient remplacer la souffleuse Vohl 1981 qui a gagné son ciel et dont les réparations nécessaires pour la rendre fonctionnelle s'élèveraient à plusieurs milliers de dollars. La dépense est couverte par le fonds de roulement remboursable sur une période de 4 années.

Lors de la séance régulière du 12 avril dernier, une autorisation de paiement a été donnée pour le décompte numéro 6 rattaché à la reconstruction de la caserne d'Incendie (237 345 $ plus taxes).

Un mandat a ensuite été donné à la firme TR3E, experts-conseils, pour préparer les documents d'appel d'offres en lien avec la reconstruction du pont de la traverse entre le rang de la Rallonge et le rang 8. Incluant la surveillance des travaux, les honoraires professionnels sont fixés à 5 285 $ plus taxes. À noter que cette dépense et le coût de reconstruction du pont ont été inscrits dans la programmation des travaux de la taxe d'accise et de la contribution du Québec (2019-2023) qui alloue à la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu une enveloppe de 1 016 854 $ pour des travaux admissibles. L'appel d'offres est actuellement en cours jusqu'au 10 mai 2021.

Un mandat a subséquemment été donné à la firme FQM, ingénierie et infrastructures, pour une étude complémentaire du réseau d'aqueduc visant à mieux connaître le comportement du réseau si certains bouclages récemment identifiés étaient réalisés. Au montant de 7 769.60 $ plus taxes, ce mandat est également inscrit à la programmation des travaux de taxe d'accise. Donc, il s'agit d'un projet subventionné.

Ensuite, deux demandes de financement pour la mise en place de nouvelles installations septiques ont été approuvées à savoir celles de M. Jean-Marc Bélanger et de M. David Bélanger (Nathalie Gagnon) en vertu du programme municipal permettant d'étaler la dépense sur le compte de taxes des demandeurs sur une période de 20 ans.

Par la suite, le programme Accèslogis a été reconduit pour une période de 5 ans avec l'Office d'Habitation des Basques pour les logements admissibles (19 logements des Habitations du Jardin). Par ce programme, le supplément au loyer est payé à raison de 90% par la Société d'Habitation du Québec et 10% par la municipalité.

Une résolution a été adoptée pour adopter une charte municipale pour la protection de l'enfant. Cette charte entraînera la mise en place d'actions concrètes visant à accroître le sentiment de sécurité des enfants, à favoriser la mise en place de lieux protecteurs et visant l'épanouissement et le développement de l'enfant.

Une résolution a été adoptée pour autoriser une aide spéciale de 2 500 $ aux Habitations du Jardin en raison d'impacts négatifs de la pandémie sur leurs opérations.

Enfin, le paiement de factures émises par la firme Englobe corp. pour l'analyse de vulnérabilité des sites de prélèvement de l'eau potable (8 000 $ pour l'analyse de vulnérabilité et 24 000 $ pour la modélisation numérique et la révision des aires de protection) a été autorisé. Le rapport exigé par le ministère de l'Environnement met en relief la nécessité d'un léger agrandissement de la zone de protection en raison notamment d'activités agricoles avoisinantes. À noter que ce mandat spécial ordonné par le ministère de l'Environnement est assujetti à une subvention de 11 250 $ pour l'analyse de base et 15 000 $ pour la révision des aires de protection incluant la modélisation numérique.

AVIS PUBLIC !

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
M.R.C. DES BASQUES
PROVINCE DE QUÉBEC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, Daniel Dufour, directeur-général/secrétaire-trésorier, de la susdite municipalité, que les états financiers de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu et le rapport du vérificateur pour l'année 2020 seront déposés au conseil lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 10 mai 2021.

Compte tenu du contexte actuel de la Covid-19, la séance se tiendra à huis clos. La municipalité invite toute personne désirant poser des questions relativement au dépôt de ces rapports à la poser par courriel à l'adresse : ddufour@saintjeandedieu.ca .

L'enregistrement de la séance du conseil sera disponible sur le site internet de la municipalité (www.saintjeandedieu.ca). Un résumé sera publié dans l'édition de mai du journal municipal.

Donné à Saint-Jean-de-Dieu, ce 16e jour d'avril de l'an deux mille vingt et un.

Daniel Dufour
Directeur-général/secrétaire-trésorier

JARDIN COMMUNAUTAIRE

Malgré la covid-19 et les ordonnances gouvernementales, la Municipalité entend rendre disponibles ses espaces au Jardin communautaire. Malheureusement, il y aura certaines règles à suivre pour y avoir accès.

Les jardinets surélevés sont réservés prioritairement aux résidents des Habitations du Jardin (21 logements). Ceux qui n'auront pas trouvé preneur seront cultivés par la municipalité ou par un partenaire autorisé. Il est possible que l'attribution des parcelles situées dans l'espace clôturé se fasse par tirage au sort. Tout dépendra du nombre de demandes d'inscription.

Une fois les parcelles attribuées, le jardinier :

- recevra ses clés et le plan de localisation de sa parcelle par la poste
- devra apporter ses propres semences et ses propres outils de travail;
- devra désinfecter le cadenas, la porte d'entrée et l'arrosoir avant et après usage;
- devra maintenir sa parcelle propre, bien entretenue dans le respect des voisins à défaut de quoi son droit de cultiver lui sera retiré.

Pour information et inscription, contactez M. Daniel Dufour au (418) 963-3529 poste 6. L'inscription doit être faite avant le 7 mai 2021. Des frais d'inscriptions minimes de 20.00$ sont imposés aux jardiniers dont la parcelle aura été confirmée. Il n'y a aucun frais pour les jardinets surélevés. Le paiement des frais devra se faire **avant** de recevoir ses clés donc **avant** de semer.

Exceptionnellement, en raison des difficultés probables de désinfection, le bâtiment de services demeurera fermé à clé tant que les règles sanitaires de désinfection seront obligatoires.

DEMANDE DE PERMIS

Avec l'arrivée du printemps, vient également une hausse des demandes de permis de rénovation et de construction. Nous vous rappelons que pour tout projet de rénovation, d'agrandissement, de construction, vous devez préalablement faire une demande de permis.

L'inspecteur responsable d'émettre les permis bénéficie d'une période de 30 jours pour émettre celui-ci suite à la réception de tous les documents nécessaires. En période achalandée, nous vous recommandons donc fortement de faire votre demande dès que possible.

Pour obtenir votre permis ou des informations relatives aux travaux projetés, contactez la Municipalité au 418-963-3529, poste 6 ou à l'adresse courriel suivant : *ddufour@saintjeandedieu.ca*.

Pour le moment, en l'absence d'inspecteur en bâtiment et en environnement, le service est rendu par

le directeur général, et ce depuis septembre 2020. Les courriels et appels téléphoniques adressés à l'inspecteur sont directement transférés au directeur général afin de lui permettre de faire le suivi approprié.

Cependant, une entente avec la MRC des Basques a été conclue pour adhérer au Service régional en inspection qui prendra forme dans les prochains mois.

AVIS ! CUEILLETTE DES GROS REBUTS

La cueillette des gros rebuts se fera le MERCREDI 26 MAI 2021. Pour être sûr que vos encombrants soient bien ramassés, nous vous demandons de bien vouloir les sortir le soir avant la collecte. Merci de votre compréhension.

PROGRAMME INCITATIF À L'ACHAT LOCAL!

Programme incitatif à l'achat local
Passeport Johannois

La Chambre de commerce de St-Jean-de-Dieu vous invite à participer au Programme incitatif à l'achat local le « Passeport johannois ». Le programme se poursuit toujours. M. Éric Malenfant, Président de la Chambre de commerce a procédé au huitième tirage le 21 mars dernier. Cinq prix totalisant 1 350$ en monnaie johannoise à redistribuer dans nos entreprises ont été remis. Les gagnants sont Janique Beaulieu, Tanya D'Auteuil, Sylvie Malenfant, Nancy Rioux et Joëlle Ouellet. Félicitations et merci à tous pour votre participation! Les commerces visités par les gagnants sont Le Caf' St-Jean, Garage Steve Gamache, Gaz bar Danie Gamache, Pharmacie Dominic Beaumont inc, Alimentation JY Belzile, Sirois Mécanique, Dépanneur H. Lebel, Restaurant Resto-Bar Le Gueuleton, Unimat - La Coop Agriscar. Le prochain tirage aura lieu le 21 juin prochain. Vous pouvez déposer votre Passeport johannois complété dans l'entrée de l'Édifice municipal ainsi que chez Alimentation JY Belzile. Participez en grand nombre et encourager ainsi nos entreprises locales!

MISE À JOUR – MESURES PRÉVENTIVES - COVID-19

Le bureau municipal est temporaire inaccessible au public.

Les citoyens sont invités à privilégier l'utilisation des services en ligne, à téléphoner au 418 963-3529 ou à envoyer leurs demandes via l'adresse courriel appropriée. Pour la réception, le courriel est le secretariat1@saintjeandedieu.ca.

Pour signaler un bris d'aqueduc ou tout incident nécessitant une intervention rapide, il suffit de composer le 418 963-3529. Pour appeler les pompiers en cas d'incendie, il faut faire le 9-1-1.

Les séances du conseil municipal se tiennent à huis clos (sans public). Vous pouvez les écouter en différé ou poser vos questions à ddufour@saintjeandedieu.ca avant 16h le jour de la séance ordinaire.

L'accès aux parcs, aux espaces verts, au mobilier urbain (bancs et tables) et aux modules de jeux est autorisé, mais les citoyens sont invités à ne pas s'y rendre en groupe et à garder une distance de 2 mètres. Les services sanitaires du Centre sportif ne sont pas accessibles au public. L'aréna est fermée pour la saison. La bibliothèque Rose-Alma-Dubé est ouverte selon l'horaire habituel soit les lundis et jeudis de 19h00 à 20h00 et les mercredis de 14h00 à 15h30. Selon les normes de la Santé publique, le port du couvre-visage est obligatoire, ainsi que la distanciation sociale et le lavage des mains. Un nombre maximal de cinq (5) personnes à l'intérieur est autorisé.

PROGRAMME RELATIF AU RENDEMENT AGRONOMIQUE DES TERRES

La Corporation de développement socio-économique informe les agriculteurs que le programme d'aide financière relatif à l'application de chaux pour l'accroissement du rendement agronomique des terres est de retour en 2021. Le formulaire d'application est disponible au bureau du secrétaire de la Corporation (M. Daniel Dufour). Un plafond de 750 $ a été fixé par exploitant. Conservez vos factures et reçus. Les exploitants agricoles ont jusqu'au 30 novembre 2021 pour

transmettre leur demande de subvention. Au-delà de cette date, les demandes seront rejetées.

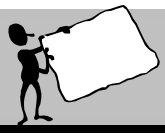

COMPARATIFS POUR LES COMPTES DE TAXES

À l'occasion, des citoyens nous font part de leur perception à l'effet que le compte de taxes de Saint-Jean-de-Dieu est pire que celui de villes plus populeuses. Il est toujours dangereux de jouer avec des perceptions ou d'utiliser un ou quelques comptes de taxes en particulier. C'est comme comparer des pommes avec des oranges. Afin d'avoir une bonne idée de cette situation, nous avons analysé et calculé le compte de taxes moyen pour certaines municipalités. En voici les détails :

	St-Jean-de-Dieu	N.-Dame-des-Neiges	Trois-Pistoles	St-Cyprien	Riv.-du-Loup
Valeur moyenne	108228	105000	126481	114600	205575
Taux taxe générale	1,3	1,1162	1,53	1,158	1,1133
Taux taxe spéciale SQ				0,082	
Taux de taxe spéciale	0,03				
Taxes générales imposées	1406,96	1172	1935,16	1327,07	2288,67
Taxes spéciales SQ				93,97	
Taxes spéciales autres	32,47				
Taxes de services					
aqueduc	349	425	387	229,49	210
égouts		350		133,51	185
Alimentation en eau	92				
Assainissement des eaux	233				
matières résiduelles	200	230	228	165,98	158
Collecte mat. récupérables				49,94	
collecte matières organiques				54,40	
Total des taxes imposées	**2313,43 $**	**2177 $**	**2550,16 $**	**2054,36 $**	**2841,67 $**

Le tableau ci-dessus met en relief le fait que le compte de taxes moyen est encore inférieur à Trois-Pistoles et Rivière-du-Loup.

NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2021-2022-2023

Tel que l'oblige la Loi sur la fiscalité municipale, un nouveau rôle d'évaluation a été confectionné par l'entreprise Servitech, une firme d'évaluateurs externes, mandaté par la MRC des Basques pour les travaux en évaluation foncière sur son territoire. Ce nouveau rôle est en vigueur pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023 et, à moins de modifications à l'immeuble, ces valeurs sont valides pour la durée du rôle triennal d'évaluation foncière.

Le rôle d'évaluation est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et reflète la valeur de chaque immeuble sur la base de sa valeur réelle. La valeur réelle d'un immeuble correspond à sa valeur d'échange, sur un marché libre et ouvert à la concurrence. Autrement dit, il s'agit du prix le plus

probable qu'un acheteur accepterait de payer lors d'une vente de gré à gré, si cet immeuble était mis en vente. Elle est établie selon les conditions du marché immobilier au 1er juillet de l'année qui précède le dépôt du rôle, soit au 1er juillet 2020.

Afin d'établir la valeur réelle, Servitech a procédé au cours des trois dernières années à l'inspection et l'enquête des transactions enregistrées sur le territoire. Ces ventes ont par la suite permis à l'évaluateur d'établir des normes de calcul servant à l'établissement de la valeur de tous les immeubles de la municipalité selon les caractéristiques propres à chaque propriété (utilisation, éléments physiques, qualité des composantes, etc.) ainsi qu'à leur localisation dans la municipalité.

Afin de connaître l'état physique des propriétés, la Loi exige à l'évaluateur qu'il s'assure de l'exactitude des données en sa possession au moins une fois tous les neuf ans. Ainsi, dans les trois dernières années, les évaluateurs ont effectué une série de visites sur le territoire afin de s'assurer que chaque propriété de la municipalité ait été visitée depuis le 1er janvier 2012. Lors de ces visites, des éléments ont été recueillis par les inspecteurs quant à la qualité d'entretien des immeubles et aux travaux effectués sans délivrance d'un permis de rénovation. La mise à jour de ces dossiers a, dans certains cas, mené à l'émission d'un avis de modification du rôle d'évaluation pour réajuster la valeur en cours de rôle et dans d'autres cas mené aux réajustements de la valeur uniquement au 1er janvier 2021.

Conséquemment, cet exercice amène des variations entre les évaluations inscrites au rôle précédent et celles inscrites au nouveau rôle. De plus, il peut également avoir des écarts entre différents secteurs et/ou types d'habitation de la municipalité, le tout dépendant des résultats de l'équilibration des valeurs aux conditions du marché immobilier à la date de référence.

En terminant, il faut savoir que les valeurs ont été gelées en 2017 tel que la loi le permet. Par contre, on ne peut geler les valeurs pendant 2 rôles d'évaluation successifs. La résultante est que les valeurs des immeubles ont été gelées pendant 6 ans. Ce qui veut dire qu'un immeuble ayant connu une augmentation de 10% a connu, en réalité, une augmentation de 1,66 % par année, ce qui est plus bas que le taux d'inflation.

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DU BAS-SAINT-LAURENT - LES BASQUES

TRANSPORT COLLECTIF
DE L'ÉVEIL DES BASQUES

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Deux nouveaux trajets de transport collectif pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale!

Le 12 avril 2021 –L'éveil des Basques annonce la mise en place de deux nouveaux trajets de transport collectif pour mieux desservir la population rurale de la MRC des Basques. Ces nouveaux services sont rendus possibles grâce à un financement issu du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), dans le cadre des Alliances pour la solidarité, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Les projets soutenus par l'Alliance pour la solidarité sont une réponse aux priorités d'action identifiées par les organismes partenaires avec la contribution des personnes en situation de vulnérabilité. Cette démarche permet de travailler en collaboration afin d'apporter, ensemble, des solutions de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

« La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un enjeu d'importance pour notre gouvernement. C'est pourquoi nous accordons un soutien financier de 19 606 $ afin de bonifier l'offre de services de transport collectif, qui répond à un besoin défini par les partenaires de la MRC des Basques. D'ailleurs, j'aimerais saluer la démarche de définition des projets qui a été mise en place dans le Bas-Saint-Laurent et qui assure la participation des citoyennes et des citoyens vivant des situations de pauvreté et d'exclusion sociale, en leur permettant de s'impliquer concrètement dans la mise en œuvre de solutions concrètes. Il s'agit d'une approche novatrice et durable qui permet de contrer l'isolement social et de mieux servir la population rurale. »

Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie

« La démarche de l'Alliance permet aux citoyennes et aux citoyens en situation de vulnérabilité de s'impliquer à

toutes les étapes d'un projet et de participer aux prises de décisions qui les concernent de près. C'est en fait une très belle approche dont le but est de développer le pouvoir d'agir des personnes et des collectivités.»

Louis-Philippe de Grandpré, agent local d'accompagnement pour l'Alliance.

Ce nouveau projet de transport permettra aux personnes en situation de pauvreté et d'isolement social d'avoir un meilleur accès à un service hebdomadaire de transport collectif et adapté partout sur le territoire de la MRC des Basques.

« C'est une belle initiative! L'investissement dans l'amélioration du réseau du transport collectif est un outil très efficace pour lutter contre la pauvreté. Il arrive parfois que certaines personnes annulent un rendez-vous médical en raison de l'absence de transport, ce que nous souhaitons éviter. »
Madame Brigitte Charron de L'Éveil des Basques.

Les deux nouveaux trajets seront effectifs à partir de la semaine du 25 avril prochain tous les mardis et vendredis. La navette partira de St-Cyprien en avant-midi pour se rendre à Trois-Pistoles et retournera en fin de journée.

- Trajet prévu dans la navette du mardi : Saint-Cyprien/Sainte-Rita/Saint-Guy/Saint-Médard/Sainte-Françoise/Saint-Mathieu-de-Rioux/Saint-Simon/Trois-Pistoles.
- Trajet prévu dans la navette du vendredi : Saint-Cyprien/Saint-Clément/Saint-Jean-de-Dieu/Saint-Éloi/Notre-Dame-Des-Neiges/Trois-Pistoles.

Les personnes qui souhaitent utiliser ce service devront réserver 24 heures à l'avance auprès de l'Éveil des Basques au 418 851-2861.

Faits saillants

- L'Alliance pour la solidarité au Bas-Saint-Laurent est une concertation régionale, chapeautée par le Collectif régional de développement du BSL, qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS).
- Chaque MRC du Bas-Saint-Laurent a mis en place son Alliance locale pour identifier ses priorités d'action en concertation avec le milieu dans lequel elle intervient.
- L'Alliance pour la solidarité Les Basques dispose d'un montant de 544 886 $ jusqu'en 2023 provenant de l'enveloppe du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour la réalisation d'initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les priorités d'action identifiées par l'Alliance pour la solidarité dans la MRC des Basques sont : l'autonomie alimentaire, le transport, l'habitation et la lutte aux préjugés.

Anaïs Giroux
Agente régionale d'accompagnement des communautés
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
Téléphone : 418-898-6009

Avec la participation financière de :
Québec

L'éco-bulletin

BAC BRUN ET MÉNAGE DU TERRAIN

Au printemps, 2 erreurs de tri reviennent trop souvent !

- Les arbustes ainsi que les branches d'arbres et les tas de brindilles ne vont PAS au bac brun. On peut les brûler en respectant les consignes de notre municipalité et de la société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).
- Les petits (ou gros) tas de terre, de garnotte, de gravelle et de gravier ne vont PAS au bac brun. On peut s'en départir en les déposant au bac de déchets.

Quand nous sommes nombreux à faire ces erreurs, nous rendons le travail des employés de l'usine de biométhanisation très difficile. Ayons une pensée pour eux et prenons le temps de réfléchir en triant nos matières.

PRENDRE LE TEMPS DE BIEN TRIER, C'EST MIEUX POUR TOUT LE MONDE !

Co-éco

Des questions ?
418 856-2628 poste 0
www.co-eco.org

CHRONIQUE CHAMBRE DE COMMERCE

Trucs et astuces

Chambre de commerce de St-Jean-de-Dieu

Une présentation de Clinique d'Esthétique Beauté Plus

Pourquoi doit-on faire un nettoyage de peau au printemps?

Au printemps, la peau libère plusieurs toxines accumulées sous l'épiderme pendant l'hiver. Le froid, le vent, les maisons surchauffées sont les causes d'une accumulation de cellules mortes qui obstruent les pores de peau. Celle-ci devient terne, déshydratée ou grasse et très réactive (rougeurs, démangeaisons).

Il est donc important de prendre rendez-vous pour un nettoyage de peau ou un traitement de microdermabrasion afin de traiter les couches profondes de l'épiderme et redonner à la peau tout son éclat en favorisant sa régénération avant que les rayons de soleil deviennent trop intenses. Elle sera également plus réceptive aux soins que vous appliquerez à la maison.

Pour plus d'info, n'hésitez pas à me contacter!

Guylaine Bélanger, esthéticienne propriétaire
Clinique d'Esthétique Beauté Plus

Les Entreprises Jean D'Auteuil Inc.
30, rue Lafrance, St-Jean-de-Dieu
418-963-1328/418-863-2060
- Excavation
- Déneigement
- Drainage
- Installation septique
- Champ d'épuration

Karin Esthétique
Karine Côté
Esthéticienne & électrolyste
418 963-5395 | 215B, Route 293 Nord Saint-Jean-de-Dieu

SFL | Gestion de patrimoine
Un service clé en main près de chez vous
REEE | REER | CELI | ASSURANCE VIE
Marc-Alex Bastille
Représentant autonome
Conseiller en sécurité financière
290, boul. Hôtel-de-Ville, bur. 200
Rivière-du-Loup, QC G5R 5C6
T 418 862-4980 poste 1105
C 418 863-2256
marc-alex.bastille@sfl.ca
Partenaire de Desjardins

EMBELLISSEMENT DE L'AUTO
"Vente d'autos et camions usagés"
- Pose de pare-brise
- Peinture, débosselage
- Réparation de véhicules accidentés
AUTOCOLOR Réjean Saindon, prop. 963-3627

pmt roy
l'assurance du courtier
pmtroy.com 1 866 780-0808

Raymond D'Auteuil
Contracteur en service sanitaire et déneigement
41, rue D'Auteuil
Saint-Jean-de-Dieu (Québec)
G0L 3W0
Tél. : 418-963-3205
« LOCATION DE CONTENEURS »
« Épandage d'abrasif »

Clinique d'Esthétique Beauté Plus
Guylaine Bélanger, propriétaire
2, 4e Avenue
St-Jean-de-Dieu, QC G0L 3M0
Tél.: 418 963-2915
Téléc.: 418 963-1262
info@esthetiquebeauteplus.ca
www.esthetiquebeauteplus.ca
Spécialisée en soins médico-esthétiques
Services offerts
- Soin visage
- Soin pieds (reçu)
- Microdermabrasion (Derma pod)
- Rajeunissement du visage (SRS)
- Traitement cellulite (Lumicell Waves 6)
- Remodelage corporel (Lumicell Waves 6)
- Hormonal Science (Perte de poids)
- Infusion d'oxygène intraceuticals (rides)
- Thermocoagulation
- Épilation au laser
- Électrolyse
- Épilation sucre et cire
- Extension de cils
- Maquillage
- Manucure
- Salon de Bronzage
- Détoxication ionique

ALIMENTATION J.-Y. BELZIL INC.
Boucherie • Épicerie licenciée • Agence SAQ
56, rue Principale Nord C.P. 39
Saint-Jean-de-Dieu (Québec)
G0L 3M0
Tél.: (418) 963-2025
Téléc. (418) 963-3360

STUDIO D'ESTHÉTIQUE ET D'ÉLECTROLYSE À L'AVANT-GARDE
- Électrolyse
- Nettoyage de peau
- Épilation à la cire
- Manucure
- Pédicure
- Maquillage
Nadine Turcotte prop.
8, 1ère avenue
St-Jean-de-Dieu
Tél.: (418) 963-2944
Massothérapie
Reçus pour assurances
Membre de l'Association des Électrolystes du Québec Inc.

CONSTRUCTION CLAUDE GAGNON INC.
- Excavation, chemins forestiers
- Installations septiques "Ecoflo"
- Service de tamisage, démolition
- Transport de tout genre
- Vente de gravier conforme
- En affaires depuis 50 ans
Joël Gagnon
150, rue Principale Nord, St-Jean-de-Dieu QC G0L 3M0
Tél. : 418-963-2084
Cell.: 418-868-5146
Au plaisir de vous servir!

Présent dans la communauté
Centre de services Saint-Jean-de-Dieu
71, rue Principale Nord
desjardins.com/caisse-basques
Desjardins
Caisse des Basques